



Conseil de sécurité

Distr. 494
GENERALE 7.5

S/15902
2 août 1983

UN LIBRARY

AUG 3 1983

ORIGINAL : FRANCAIS

UN/SA COLLECTION

LETTRE DATEE DU 2 AOUT 1983, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU TCHAD AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-après le texte des deux messages datés de ce jour que vous adresse S. Exc. M. Hisssein Habré, président de la République, chef de l'Etat du Tchad, dans lesquels il dénonce d'une part l'agression libyenne ouverte contre le Tchad et où, d'autre part, il vous prie de convoquer de toute urgence une réunion du Conseil de sécurité pour examiner cette grave situation.

Premier message No 0617/MAEC/DG

"La Libye défiant le monde avec arrogance jamais égalée poursuit son agression contre le Tchad et s'est livrée à un véritable génocide de la population civile de Faya-Largeau toute la nuit du 1er août en intensifiant ses bombardements aériens. En effet, les victimes civiles dans la ville de Faya-Largeau complètement rasée atteignent un nombre élevé très effrayant et dramatique. Ce matin encore, à six heures un quart, la Libye a repris ses bombardements sur la ville de Faya-Largeau avec encore plus d'intensité. La nouvelle escalade libyenne traduit combien Khadafi est déterminé à fouler aux pieds les règles du droit international pour assouvir sa faim : exterminer le peuple tchadien, détruire le Tchad, l'occuper et poursuivre son invasion sur le reste de l'Afrique. Tout en vous remerciant sincèrement pour les efforts que vous avez déjà entrepris, je vous lance un appel pressant pour redoubler d'efforts et amener la Libye à la raison."

Deuxième message No 0618/MAEC/DG

"Suite à nos deux messages Nos 0600/MAEC/DG du 29 juillet 1983 (S/15897) et 0609/MAEC/DG du 31 juillet 1983 (S/15898), j'ai l'honneur de vous confirmer que l'aviation libyenne continue jusqu'à ce jour à bombarder avec une rare violence le territoire tchadien et notamment la ville de Faya-Largeau."

"Les victimes de cette agression continue ne sont plus dénombrables. Devant l'aggravation de la situation, je vous serais extrêmement reconnaissant de convoquer de toute urgence le Conseil de sécurité conformément aux dispositions pertinentes de la Charte.

Hissein HABRE
Président de la République,
Chef de l'Etat du Tchad
N'Djaména, le 2 août 1983"

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Ramadane BARMA
